

Info-Flash

Santé Sécurité Environnement

Jeudi 05 février 2026

Numéro 2026 - SSE 02

⇒ Prévention du risque électrique en entreprise

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) vient de publier une **nouvelle campagne** de sensibilisation ciblant une pratique aussi banale que dangereuse : le débranchement des appareils électriques. Elle propose à ce titre une **nouvelle affiche**.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus globale de prévention des accidents du travail liés à l'électricité, dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques. Pour éviter d'abîmer les appareils – ce qui augmente les risques d'accident –, le bon geste est en effet de tirer sur la fiche d'alimentation. Ce geste élémentaire préserve l'intégrité du matériel et maintient le niveau de sécurité initial.

⇒ Calendrier environnemental 2026 et audit énergétique

Les exploitants d'installations classées doivent respecter un **échancier strict de démarches administratives** (déclarations, renouvellements d'autorisation, contrôles périodiques). Le non-respect de ces délais expose l'entreprise à des sanctions administratives, voire pénales.

Le calendrier récapitule mois par mois les principales échéances : déclarations annuelles d'émissions polluantes, renouvellements quinquennaux, contrôles réglementaires... L'audit énergétique, obligatoire tous les 4 ans pour les grandes entreprises, y figure désormais explicitement. Nous tenons à votre disposition ce nouveau calendrier.

⇒ Passeport de prévention - Ouverture de l'espace employeur

Le passeport de prévention franchit une étape décisive : **à partir du 16 mars 2026, les employeurs accéderont à leur interface dédiée** pour déclarer les formations santé-sécurité dispensées en interne. Cette évolution transforme une obligation théorique en réalité opérationnelle.

Pour rappel, centralisé sur le Compte Personnel d'Activité (CPA), ce passeport vise à tracer l'ensemble des formations SST suivies par chaque salarié tout au long de sa carrière. Les employeurs devront renseigner dans l'espace dédié toutes les formations éligibles (habilitations électriques, CACES, SST, travaux en hauteur...) dispensées à leurs salariés, qu'elles soient réalisées en interne ou par des organismes externes. Ces derniers effectueront leurs propres déclarations, consultables par l'employeur.

Des webinaires gratuits sont organisés dès le 26 janvier 2026 : formations concernées, délais déclaratifs, modalités d'accès, utilisation pratique de l'interface. Les modalités d'inscription aux webinaires sont disponibles sur le site officiel du passeport de prévention :

[Nos webinaires](#)